



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP CEMENT PC-4

Art.-No.

532 0352, 532 0369

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésif, colle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 63  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

#### Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299  
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### Classification SGH

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Butanone

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07

**Mentions de danger**

|      |  |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |

**Conseils de prudence**

|                |  |
|----------------|--|
| P102           | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P210           | Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.   |
| P233           | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                               |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| P304+P340      | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.      |
| P403+P233      | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| P501           | Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale et nationale.   |

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

|        |  |
|--------|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|--------|--|

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation contenant butanone

**Composants dangereux**

| N° CE            | Substance  | Quantité |
|------------------|--|----------|
| N° CAS           | Classification   |          |
| N° Index         | Classification SGH   |          |
| N° REACH         |  |          |
| 201-159-0        | Butanone   | < 85 %   |
| 78-93-3          | F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-66-67       |          |
| 606-002-00-3     | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066 |          |
| 02-2119752535-35 |  |          |

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



#### **Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.



Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

##### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif, colle

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

| N° CAS  | Substance  | ppm | mg/m <sup>3</sup> | fib/ml | Catégorie  | Origine |
|---------|------------|-----|-------------------|--------|------------|---------|
| 78-93-3 | 2-Butanone | 200 | 590               |        | VME 8 h    |         |
|         |            | 200 | 590               |        | VLE 15 min |         |

##### Valeurs biologiques tolérables (VBT)

| N° CAS  | Substance                      | Paramètres       | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|---------|--------------------------------|------------------|---------------|----------|-------------|
| 78-93-3 | 2-Butanone (Méthyléthylcétone) | 2-Butanone (MEC) | 5 mg/l        | U        | b           |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### Protection des yeux/du visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).  
Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

##### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) > 240 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 141).



---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                        |
|--|------------------------|
| L'état physique:                                       | Liquide                |
| Couleur:   | Jaunâtre               |
| Odeur:   | odeur de cétone        |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | env. 80 °C             |
| Point d'éclair:  | - 4 °C                 |
| Limite inférieure d'explosivité:                       | 1,8                    |
| Pression de vapeur:<br>(à 20 °C)                       | env. 101 hPa           |
| Densité (à 20 °C):                                     | 0,83 g/cm <sup>3</sup> |
| Hydrosolubilité:<br>(à 20 °C)                          | Partiellement miscible |
| Température d'inflammation:                            | 514 °C                 |
| Teneur en solvant:                                     | < 85 %                 |

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

Butanone

DL50/orale/rat 3300 mg/kg

DL50/dermale/lapin 6400 - 8000 mg/kg

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation dermique: N'est pas classée.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Butanone )

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



---

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### Expériences tirées de la pratique

#### Observation diverses

Une concentration dépassant la concentration admissible sur le lieu de travail peut provoquer des vertiges, des maux de tête et une sensation d'ébriété.

L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Butanone

CL 50/Pimephales promelas/96 h = 3220 mg/l

CE 50/Daphnia magna/48 h = 5091 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

Butanone

Facilement biodégradable (critères OCDE).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

### Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conforme à la réglementation locale.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN1133

14.2. Nom d'expédition des Nations Adhésifs

unies:

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Catégorie de transport: 2

N° danger: 33

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

HAZCHEM: 3YE

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1133

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Adhésifs

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1133

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Adhésives

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Marine polluant: No

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

EmS: F-E, S-D

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1133

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** Adhésives

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



|  |            |      |
|--|------------|------|
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                | Y341 / 1 L |      |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): |            | 353  |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               |            | 5 L  |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          |            | 364  |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        |            | 60 L |

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

---

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): < 85 %

##### **Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC = Code International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### **Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.





**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

|        |  |
|--------|--|
| H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.                                    |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                 |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                   |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*